Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



1.4

REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS



Révision: 12/03/2017 Page 1/12

Version: 3 Révision: 12/03/2017 Revisión précédente: 25/01/2017 Date d'impression: 12/03/2017

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Code: EX19701003

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques):

[_] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation

Peinture.

ecteurs d'utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Jtilisations déconseillée

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DES ÉCURITÉ:

TECHNIMA BENELUX B.V.

Hambakenwetering 22A - 5231 DC's Hertogenbosch (The Netherlands)

Téléphone: +31 73 6314345 - Fax: +31 73 6314342

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info@technimabenelux.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +31 73 6314345 (8:00-17:00 h.) (QHSE Department) (heures ouvrables)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: 2.1

fication selon le Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP):

DANGER: Flam. Aerosol 1:H222+H229 | Eye Irrit. 2:H319 | STOTSE (narcosis) 3:H336 | EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Santé humaine:	Flam. Aerosol 1:H222+H229 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	Cat.1 Cat.2 Cat.3	- Yeux Inhalation Peau	- Yeux SNC Peau	- Irritation Narcosis Sèchement, Gerçures
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.

2.2 <u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u>



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP)

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage... P251 P264a Se laver les mains soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P271-P260d Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les aérosols.

P304+P340-P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les P305+P351+P338-P310

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P410+P412

P501a Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. Indications additionelles:

Aucune. Composants dangereux:

Acétone

Acétate de n-butyle

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS



Révision: 12/03/2017 Page 2/12

2.3 **AUTRES DANGERS:**

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potenciellement inflammable ou explosif. Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes. Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/VPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 **MÉLANGES:**

Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Aérosol.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

50 < 60 %	Éther méthylique CAS: 115-10-6 , EC: 204-065-8 CLP: Danger: Flam. Gas 1:H220 Press. Gas:H280	REACH: 01-2119472128-37	Indice nr. 603-019-00-8 < REACH
10 < 15 %	Acétone CAS: 67-64-1 , EC: 200-662-2 CLP: Danger: Flam. Lig. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119471330-49 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	Indice nr. 606-001-00-8 < REACH / ATP01
10 < 15 %	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (narco	REACH: 01-2119485493-29 sis) 3:H336 EUH066	Indice nr. 607-025-00-1 < REACH / ATP01
5 < 10 %	Xylène (mélange d´isomères) CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4 Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H3		Indice nr. 601-022-00-9 < REACH
1 < 3 %	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226	REACH: 01-2119475791-29	Indice nr. 607-195-00-7 < REACH / ATP01

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 12/01/2017.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 3/12

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS: 4.1



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ETTRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient. Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

4.3

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Se décompose sous l'action de la chaleur intense. Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, composés halogénés, acide chlorhydrique. Irritant. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: 6.2

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: 6.3

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: 6.4

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 4/12

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: 7.1

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales

Éviter tout genre de déversement ou fuite.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer.

-40* °C Température auto-inflammation

283* °C 2.9* - 22.2* % Volume 25°C - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Éviter l'application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: 7.2

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin D'après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage 24. mois

min: 5. °C, max: 50. °C (recommended). Températures

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage

Selon réglementations en vigueur. Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Limite inférieure: 50 tonnes, Limite supérieure: 200 tonnes

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 5/12

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	<u>An</u>	<u>VME</u>		<u>VLCT</u>		Observations	<u>Table</u>
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP nr.
Éther méthylique	2004	1000.	1920.	-	-		
Acétone	2007	500.	1210.	1000.	2420.		84
Acétate de n-butyle	1983	150.	710.	200.	940.		84
Xylène (mélange d'isomères)	2007	50.	221.	100.	442.	Vd	4bis,84
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2007	50.	275.	100.	550.	Vd	

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition courtterme, MP - Maladie Professionelle. Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de donné es toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

d experis. Bien que sont considerces aussi comme protecteurs de la sun	10,100 1010010 1 22 00111 001	p a	
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d´isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) 1894. (c) - (a) 1210. (c) 960. (a) 480. (c) 289. (a) 77.0 (c) - (a) 275. (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) 186. (c) 11.0 (a) 11.0 (c) s/r (a) 180. (c) - (a) 154. (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d´isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (c) 2420. (a) - (c) 960. (a) 480. (c) 289. (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) s/r (a) s/r (c) s/r (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) s/r (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d´isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) 471. (c) - (a) 200. (c) 860. (a) 102. (c) 174. (a) 14.8 (c) - (a) 33.0 (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) 62.0 (c) 6.00 (a) 6.00 (c) s/r (a) 108. (c) - (a) 54.8 (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) 62.0 (c) 2.00 (a) 2.00 (c) s/r (a) 1.60 (c) - (a) 1.67 (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d´isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (c) - (a) - (c) 860. (a) 102. (c) 174. (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) s/r (a) s/r (c) s/r (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) s/r (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
- (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS



Révision: 12/03/2017 Page 6/12

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d´isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	PNEC Eau douce mg/l 0.155 10.6 0.180 0.327 0.635	PNEC Marin mg/l 0.0160 1.06 0.0180 0.327 0.0635	PNEC Intermittent mg/l 1.55 21.0 0.360 0.327 6.35
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d'isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	PNEC STP mg/l 160. 100. 35.6 6.58 100.	PNEC Sédiments mg/kg dry weight 0.681 30.4 0.981 12.5 3.29	PNEC Sédiments mg/kg dry weight 0.0690 3.04 0.0981 12.5 0.329
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets p our des préd ateurs et pour l'homme: Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d'isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	PNEC Air mg/m3 - - s/r -	PNEC Sol mg/kg dry weight 0.0450 29.5 0.0903 2.31 0.290	PNEC Oral mg/kg bw/d - n/b n/b - -

- (-) PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r PNEC non derivé (pas de risque identifié). n/b PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation)

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:





Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'éau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque avec des filtres combinées, adéquates pour gaz, vapeurs et particules (EN14387/EN143). Classe 1: capacité baisse jusqu'a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas

1	de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS



Révision: 12/03/2017 Page 7/12

Relative eau

Déversement dans l'eau:
- Loi de gestion de l'eau:
- Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter si possible l'émission de solvants à l'atmosphère, ne pulvérisant pas plus du strictement nécesaire.

COV (installations industrielles): Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 82.6% Poids, COV (livraison): 82.6% Poids, COV: 48.3% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 65.7, Nombre d'atoms de C (moyen): 3.2.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique Aérosol. Couleur Divers. Odeur Caractéristique

Seuil olfactif Non disponible (mélange). Valeur pH

- pH Non applicable (milieu non aqueux).

Changement d'état - Point de fusion Non applicable (mélange).

Point initial d'ébullition Non applicable

Densité Densité relative

Stabilité

0.784* à 20/4°C

Viscosité:

Température décomposition Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).

Viscosité (temps écoulement)

Non applicable Volatilité:

- Tension de vapeur

Non disponible Solubilité(s) - Solubilité dans l'eau: Immiscible

- Liposolubilité Non applicable Inflammabilité:

- Point d'éclair

2.9* - 22.2* % Volume 25°C 283* °C Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité

Température auto-inflammation

Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

Propriétés comburantes

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:**

Chaleur de combustion 7264* Kcal/kg 17.4 % Poids Non volatiles % Poids COV (livraison) 82.6 648.2 g/l COV (livraison)

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1

Corrossion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Proprietés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES 10.3

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques, amines, peroxydes.

CONDITIONS À ÉVITER 10.4

<u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>Lumière:</u> Éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, maisil est recommandé ne pas laisser des récipients ou verts.

Humidité: Éviter des conditions d'humidité extrêmes.

Pression: Irrélevant.

Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: 10.6

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène, acide chlorhydrique, composés halogénés.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 8/12

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

11.1 <u>INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:</u>

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales	DL50 (OECD 401)	DL50 (OECD 402)	CL50 (OECD 403)
de composants individuels :	mg/kg oral	mg/kg cutanée	mg/m3.4h inhalation
Éther méthylique			> 100000 Rat
Acétone	5800. Rat	15800. Lapin	> 76000. Rat
Acétate de n-butyle	10768. Rat	17600. Lapin	> 23400. Rat
Xylène (mélange d'isomères)	4300. Rat	1700. Lapin	> 22080. Rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532. Rat	> 5000. Rat	> 35700. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Non applicable.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 9/12

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):							
Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées			
Cutanés:	RE	Peau	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.			
Neurologiques:	SE	SNC	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.			

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Xylène (mélange d'isomères), Acétate de 2-méthoxy-1-méthylethyle.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

12.1	TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels : Éther méthylique Acétone Acétate de n-butyle Xylène (mélange d´isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CL50 (OECD 203) mg/l.96heures 4100. Poissons 5540. Poissons 18. Poissons 14. Poissons 134. Poissons	CE50 (OECD 202) mg/l.48heures 4400. Daphnie 12100. Daphnie 44. Daphnie 16. Daphnie 408. Daphnie	CE50 (OECD 201) mg/l72heures 675. Algues > 10. Algues > 1000. Algues
Concentration sans effet observé Acétate de n-butyle Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	NOEC (OECD 210) mg/L28jours	NOEC (OECD 211) mg/l.21jours 23. Daphnie > 100. Daphnie	

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

Biodegradation aérobique	DQO	%DBO/DQO	Biodegradabilité
de composants individuels :	mgO2/g	5 days 14 days 28 days	
Éther méthylique	1041.	~ 1. ~ 3. ~ 5.	Non facile
Acétone	1920.	~ 91.	Facile
Acétate de n-butyle	2204.	~ 80. ~ 82. ~ 83.	Facile
Xylène (mélange d'isomères)	2620.	~ 52. ~ 81. ~ 88.	Facile
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1520.	~ 22. ~ 78. ~ 90.	Facile

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation	logPow	BCF	<u>Potenciel</u>
de composants individuels :		L/kg	
Éther méthylique	0.0700	1.7 (calculée)	Non disponible
Acétone	-0.240	3.2 (calculée)	Non disponible
Acétate de n-butyle	1.81	6.9 (calculée)	Non disponible
Xylène (mélange d'isomères)	3.16		Non disponible
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.560	3.2 (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



12.5

REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Révision: 12/03/2017 Page 10 / 12

RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS**:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement dimatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2. Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014: 13.1

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,) en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Avant d'éliminer l'emballage, s'assurer qu'il soit tout à fait vide.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Selon les réglementations locales. Ne pas incinérer des récipients fermés.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 11 / 12

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 <u>NUMÉRO ONU:</u> 1950

14.2 <u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u>

AÉROSOLS

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

<u>Transport par route (ADR 2015) et Transport par chemin de fer (RID 2015):</u>

Classe:
Groupe d'emballage:
Code de classification:
Code de restriction en tunnels:
(D)

- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L

- Quantités limitées: LQ2 (voir exémptions totales ADR 3.4)

Document pour le transport:
 Consignes écrites:
 Fiche de route.
 ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 37-14):

- Classe: 2
- Groupe d'emballage: - Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U
- Guide soins médicaux d'urgence: 620*
- Polluant marin: Non.

- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):

- Classe: 2 - Groupe d'emballage: -

- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible.

14.7

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉ CURITÉ, SA NTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les aérosols:

Applicable d'après la Directive 75/324/CEE~2013/10/UE, sur les générateurs d'aérosols et la Directive 87/404/CEE, sur les récipients sous pression simples.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).

15.2 <u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u>

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



REVÊTEMENT DIFFÉRENTES COULEURS

Code: EX19701003



Révision: 12/03/2017 Page 12 / 12

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: Mentions de danger en accord le Réglement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP), Annexe III:

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur. H3 04 Peu têtre mortel en cas d'ingestion et de pénétra fon dans les voies respiratoires. H3 12 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/
- · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2015).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 37-14 (IMO, 2014).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- · CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
- · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
- · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- · IATA: International Air Transport Association.
- · ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

 HISTOIRE:
 Révision:

 Version:
 2
 25/01/2017

 Version:
 3
 12/03/2017

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

* Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque * en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.